

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 28 JANVIER 2022 à 20H15

Etaient présents : Mesdames Boichut Yolande, Castella Marielle, Maire Anne-Sophie, Vionnet Sarah et Messieurs Bardey David, Cabaud Claude, Deleule Patrick, Faivre Claude, Martin Benoît, Vallet Louis.

Etait absente excusée : Madame Petetin Colette

Secrétaire de séance : Madame Maire Anne-Sophie

Vente parcelle communale

Madame le Maire informe les conseillers que la dernière parcelle du lotissement communal d'une surface totale de 1565 m² est vendue au prix de 52 584 euros TTC.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte de vente chez Maître Oechslin à Quingey. Cette signature aura lieu le mercredi 2 février.

Proposition d'achats groupés d'électricité

Un courrier du Syded (Syndicat Mixte d'Energies du Doubs) relance un processus d'adhésion pour rejoindre un groupement d'achats d'électricité.

Actuellement en contrat avec Enedis, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce groupement d'achats.

Installation électrique plafonds école

Le Conseil Municipal valide le devis de Monsieur Rigaut Christian, d'un montant de 508 euros TTC, pour l'installation de 4 prises de courant qui permettront la pose de 4 appareils ultrasons pour lutter contre les nuisibles logés dans les plafonds de l'école.

Busage de l'entrée du captage de Belle-Eau

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise TP Clerc, d'un montant de 837 euros TTC pour la fourniture et la pose de buse en béton ainsi que la mise en place de groise prise sur le site.

Cependant, il faut solliciter la Police de l'Eau et le gestionnaire du Groupement Forestier de la Côte d'Or pour avoir un avis favorable sur cette opération.

Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité est réglée par tous les consommateurs d'électricité à chaque facturation. Le Syded, qui perçoit donc cette taxe, en reverse une partie aux communes de moins de 2000 habitants. Le Comité Syndical du Syded a modifié le calcul du montant de ce reversement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette disposition.

Facturation du chauffage au Club du Lison

Compte tenu de la très faible activité du Club du Lison en 2021 due à la situation sanitaire, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 1 abstention, de ne pas facturer de chauffage pour cette année.

Questions diverses

- **Audit énergétique** : présentation de l'étude et des scénarios d'investissement ;
- **Logement communal** : le Conseil Municipal autorise Monsieur Cuny à isoler et à condamner une porte du logement qui ne sert pas et qui apporte beaucoup de froid.
- **Fermeture de la déchetterie mercredi et samedi matin** : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire parvenir un courrier au Sybert pour exprimer son mécontentement.

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Sarah Vionnet



Tél : 03.81.63.75.40

Email : mairie.myon0762@orange.fr

Site : www.myon.fr